

Procès-Verbal du Conseil d'établissement No 3

Lundi 23 juin 2025

(Voté au CE No1 du 18 novembre 2025)

Membres présents

10 membres représentant l'administration

- Monsieur Miguel TESSON, Proviseur, Président du C.E.
- Madame Marion RAIMBAULT, Attachée de Coopération et d'Action Culturelle
- Madame Katia IMBAUD, Directrice Administrative et Financière
- Madame Delphine NICOLAS, Provisseuse-Adjointe
- Madame Nathalie CARPENTIER, Directrice de l'Ecole primaire
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice du lycée SH
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Madame Coralie CROCHET LE PESQ, Conseillère Principale d'Education
- Madame Hélène PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Madame Catherine KARABINA, Directrice-adjointe du lycée SH

10 membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS

- Monsieur Olivier DUBOIS, représentant des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Sandra BREUZIN, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Sophie ROUSSELOT, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Marie HUSSON, représentante des enseignants du 2nd degré
- Madame Delphine ARNAUD, représentante des enseignants du 2nd degré
- Monsieur Gilles PORTIER représentant des enseignants du 2nd degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Monsieur Georges GEORGANDAS, représentant des enseignants de la section SH
- Monsieur Jean-Christophe LIOKIS, représentant des personnels AED
- Madame Evanthia GIAKOUVAKI, représentante des personnels ATOSS

6 membres élus représentant les parents d'élèves - élèves

- Madame Céline CHAUDEAU-JURY, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Irène MIKELIS, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Anne-Virginie PELRAS-MAEGAIDES, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Claude HALLAK, représentant des parents (CPE-SF)
- Madame Nadia KONSTANTINOY, représentante des parents (APE-SH)
- Madame Alexandra SKOURA, représentante des parents (APE-SH)

Membres invités à titre consultatif

- Madame Evi MIKHOS-PANAGIOTIDIS, représentante du Comité de Gestion parentale
- Monsieur Critos ROUKAS, représentant du Comité de Gestion parentale
- Madame Diane ROESER, Consule Générale de France à Athènes
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire

Membres excusés/absents

- Madame Anne RACAPE, représentante des enseignants du 2nd degré, remplacée par Mme HUSSON
- Monsieur Nikos LEVANTINOS, représentant des personnels AED, remplacé par M. LIOKIS
- Madame Elena TSAKANIKI PEROL, représentante des parents (APE-SF), remplacée par Mme MIKELIS
- Monsieur Lefteris MAKRAS, représentant des parents (APE-SH), remplacé par Mme KONSTANTINOY
- Monsieur Dimitris VELOUDOS, représentant des élèves du collège-SF
- Monsieur Yvan AL ALAM, représentant des élèves du lycée-SF
- Mademoiselle Aréti-Erhun KATSAOUNOU-OSAROGKOU, représentante des élèves du collège-SH
- Mademoiselle Maggy TZAMAKOU, représentante des élèves du lycée-SH
- Monsieur Guy BROCHARD, Conseiller Consulaire
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Monsieur Ilias PAPPAS, Vice-Président du CVL SF
- Monsieur Georgios LILAKOS, Vice-Président du CVL SH

Quorum : 30

Nombre de membres élus présents : 26

Le secrétariat de séance est confié à Madame Crochet Le Pesq, Conseillère Principale d'Education.

Le secrétariat adjoint de séance est confié à Madame Rousselot, professeure des écoles.

La séance est ouverte à 17h55 par le Président, Monsieur Tesson.

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare que le Conseil d'Etablissement peut valablement siéger et délibérer. Il débute par le vote de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal du CE N°2 (11/03/2025) ;
3. Structure pédagogique 2025-2026 ;
4. Missions particulières 2025-2026 ;
5. Voyages scolaires 2025-2026 ;
6. Mouvement des personnels - Rentrée 2025 ;
7. Questions diverses.

Un représentant des personnels du second degré demande si le compte financier ne doit pas être également présenté.

Monsieur le Proviseur indique qu'une réponse sera apportée au cours de la séance.

L'ordre du jour (annexé au présent compte rendu) est approuvé à la majorité (25 pour, 1 contre).

2. Adoption du procès-verbal du CE N° 2 (11/03/2025)

Monsieur le Proviseur invite les membres à formuler d'éventuelles remarques. Un représentant de l'APE SF demande une précision par rapport à l'utilisation du téléphone portable au sein de l'établissement pour savoir s'il s'agit bien de la possession évidente visible dont il est question.

Monsieur le Proviseur confirme.

Faisant référence à la page 5 du PV, un représentant des personnels indique qu'il avait été convenu lors du précédent CE que les documents soient déposés en totalité sur Eduka, notamment ceux relatifs au budget de l'établissement.

Madame la Directrice Administrative et Financière (DAF) précise que la présentation y est.

Le représentant des personnels évoque également la formulation utilisée concernant la possibilité que les licences anti-virus pour les ordinateurs personnels ne soit pas envisageable.

Le PV est adopté à l'unanimité (26 votants).

3. Structure pédagogique 2025-2026

Monsieur le Proviseur débute avec la présentation des éléments chiffrés de la structure pédagogique pour le premier degré, niveau par niveau et avec la moyenne des élèves par classe (annexe 1)

S'en suit la présentation pour le collège et le lycée français.

Monsieur le Proviseur signale une particularité cette année : pour les élèves de Seconde, leur nombre (135) inclut les 12 élèves qui doivent passer en commission d'appel les 24 et 25 juin.

Un représentant des personnels demande si la commission d'appel concerne uniquement les élèves de 3^{ème} et de Seconde et si la décision revient *in fine* à la famille. Monsieur le Proviseur rappelle le cadre réglementaire et indique que la décision finale est prise par la commission d'appel.

Un représentant des personnels interroge Monsieur le Proviseur sur les critères qui ont conduit au choix de l'ouverture d'une 6^{ème} division en Seconde.

Monsieur le Proviseur explique que le nombre d'élèves concernés a conduit à cette décision et que l'ouverture d'une division supplémentaire permettra d'accompagner au mieux les élèves qui seront concernés par un redoublement. Il ajoute qu'un raisonnement similaire a d'ailleurs été fait sur le premier degré pour les classes de CP, afin d'accompagner au mieux les élèves de ce niveau pour atteindre les objectifs pédagogiques attendus (lecture écriture..).

Monsieur le Proviseur présente ensuite la structure pour le collège (langues, options) et salue le nombre d'élèves de 5^{ème} inscrit en latin (42).

Une représentante des personnels déplore les effectifs en baisse des élèves germanistes. Monsieur le Proviseur ajoute que le même constat est fait en France.

Une représentante des personnels demande si les élèves de SIB resteront dans une même classe. Monsieur le Proviseur lui indique que cette question a été posée par les représentants des parents et qu'une réponse sera apportée lors des questions diverses.

Monsieur le Proviseur présente ensuite la structure du lycée avec la répartition des élèves dans les différentes options et spécialités (annexe 2). Il constate notamment que peu d'élèves suivent la spécialité Théâtre et que le dispositif DNL scientifique attire les élèves.

Madame la Proviseure-Adjointe ajoute que ces effectifs pourront varier à la suite de la commission d'appel et à l'arrivée de nouveaux élèves.

Monsieur le Proviseur indique que les options mathématiques complémentaires et mathématiques expertes se portent bien. Il passe ensuite à la présentation de la structure de la section hellénique.

Monsieur le Directeur du collège de la section hellénique indique que 154 candidats ont effectué le test d'admission. Monsieur le Proviseur constate l'attractivité de cette section.

Madame la Directrice du lycée de la section hellénique ajoute que 3 élèves de la section française ont réussi les tests d'admission au lycée grec.

Un représentant des parents demande s'il n'était pas possible d'envisager 4 divisions au lieu de 3 pour le premier niveau du collège grec (*Gymnase*). Madame la Directrice de la section hellénique répond que cela n'est pas envisageable compte tenu de la contrainte des locaux et ajoute que les élèves sont divisés en groupes pour les options.

Un représentant des personnels relève qu'il serait intéressant d'avoir l'historique des effectifs des élèves. Monsieur le Proviseur rappelle que cela a été fait et est toujours présenté lors du premier CE de l'année scolaire.

Un représentant des personnels demande si de nouveaux élèves se sont vu refuser leur inscription. Monsieur le Proviseur répond que plusieurs élèves sont sur liste d'attente.

Un représentant des parents demande si la langue arabe est enseignée dans l'établissement. Monsieur le Proviseur répond que la langue peut uniquement être suivie via le CNED. Après avoir rappelé le cadre réglementaire, fixant les attributions du Conseil d'établissement, figurant dans la Circulaire AEFE n°0732 du 21 juin 2022, il invite les membres à donner un avis sur cette structure pédagogique.

Un avis favorable à l'unanimité est émis.

4. Missions particulières 2025-2026

Monsieur le Proviseur rappelle aux membres que ces missions peuvent concerner un des axes du projet d'établissement ou un projet spécifique et qu'elles donnent droit à une indemnité. Il donne l'exemple de la coordination d'équipe ou de cycle pour le 1^{er} degré et souligne que ce dernier, expérimenté cette année, a été très positif et sera reconduit.

Il précise que la différence de taux pour les cycles 1 et 2 est liée au nombre de classes. Monsieur le Proviseur rappelle ensuite que les missions d'établissement correspondent à des priorités fixées par l'établissement (référent culture, coordination des épreuves orales du DNB, MUN par exemple). Il ajoute que les missions AEFE correspondent quant à elles, à des dispositifs pilotés par l'AEFE, comme par exemple le dispositif ADN qui sera réactivé l'an prochain ou encore au concours d'éloquence Ambassadeurs / ambassadrices en herbe (annexe 3).

Un représentant des parents d'élèves suggère un coordinateur de projets entre les deux sections. Monsieur le Proviseur en prend note et ajoute que si d'autres missions se présentent à la rentrée, il sera toujours possible de les compléter et les soumettre au premier CE.

Les missions particulières sont adoptées à l'unanimité.

5. Voyages scolaires 2025-2026

Monsieur le Proviseur présente les projets de voyages pour l'année scolaire prochaine et se réjouit de l'offre proposée aux élèves (annexe 4). Il précise que ces voyages ont été soumis au conseil des maîtres du 27 mai 2025 et au conseil pédagogique du 18 juin 2025. Il rappelle que ces propositions émanent des projets des enseignants.

Monsieur le Proviseur indique que les voyages pour la section hellénique n'apparaissent pas puisqu'ils passent par une procédure différente, le syllogue, mais ajoute qu'ils seront présentés ultérieurement.

Monsieur le Proviseur ajoute que ces voyages peuvent parfois être annulés si les conditions tarifaires subissent de trop grandes variations par exemple. Il rappelle que ces projets respectent les règles prévues par la charte sur les voyages de l'établissement.

Madame la Directrice Administrative et Financière explique qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et évolutif compte tenu du temps passé entre la réception du devis et la commande des billets. Elle précise que le coût indiqué pour chaque voyage correspond à un montant maximal.

Une Conseillère Consulaire demande si le nombre de voyages proposés est plus ou moins important que cette année.

Monsieur le Proviseur évoque le voyage à Paris des premières qui ne se fera pas cette année.

Un représentant des personnels rappelle que les représentants avaient demandé à participer à la commission voyages il y a plusieurs mois de cela. Monsieur le Proviseur indique qu'elle n'existe plus. Le représentant des personnels regrette de ne pas avoir été informé. Une représentante des parents lui rappelle que cela a été annoncé lors du premier CE.

Une représentante des personnels demande si le prix à ne pas dépasser par élève est toujours d'actualité. Monsieur le Proviseur répond qu'il faut tacher de respecter la fourchette prévue en jouant au besoin avec les activités proposées pendant le séjour.

Les projets de voyages sont adoptés à l'unanimité.

6. Mouvement des personnels pour la rentrée 2025

Monsieur le Proviseur annonce le départ de 8 personnels de l'établissement ainsi que 2 services civiques.

Une représentante des personnels propose d'utiliser les termes « enseignants formateurs » et « en détachement » plutôt que « expatrié » et « résident ».

Monsieur le Proviseur indique que ces départs donneront lieu à des recrutements dans le respect de la procédure.

Un représentant des personnels évoque le départ de Monsieur Eybalin, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle auprès de l'ambassade et lui adresse ses remerciements pour son intervention notamment auprès des services fiscaux.

7. Questions diverses

Questions de l'APE SF

- *Frais de scolarité / plan pluriannuel*

Monsieur le Proviseur rappelle que cette question relève de la compétence du conseil d'administration.

Un représentant des personnels demande s'il est possible de questionner les membres du CA présents. Un représentant du comité de gestion parentale indique que le travail de fond se poursuit et que des éléments de réponse à ce sujet seront apportés l'an prochain.

Un représentant des parents demande à ce qu'une attention particulière soit portée au niveau des prix et relève que les écoles concurrentes appliquent des tarifs moins élevés. Des échanges ont lieu au sujet des tarifs des autres écoles internationales.

Monsieur le Proviseur ajoute que l'établissement reste compétitif en comparaison avec les autres établissements de la zone et rappelle le rôle de l'assemblée générale dans ce type d'échanges.

Une représentante des parents s'interroge sur le fait que les frais restent fixes alors que les effectifs diminuent.

Un représentant du comité de gestion parentale lui répond que la majorité des charges liées au fonctionnement de l'établissement sont incompressibles.

- Plan d'action pour les élèves en redoublement

Monsieur le Proviseur rappelle les effectifs réduits pour les classes de Seconde et les moyens maintenus par le Conseil d'Administration pour les différents dispositifs d'accompagnement des élèves (tutorat par exemple).

Monsieur le Proviseur rappelle aux membres du Conseil d'Etablissement qu'à la suite d'une consultation des équipes et en lien avec les nouvelles directives concernant l'obtention du DNB, à compter de l'année prochaine, un retour aux notes chiffrées se réalisera l'année prochaine. Ce retour aux évaluations chiffrées débutera, par cohérence, au début du cycle 4, dès la 5^{ème}. Ce système devrait permettre d'identifier plus rapidement et plus facilement les fragilités chez certains élèves.

Une représentante des personnels ajoute que le découpage de l'année scolaire en semestre, pour le cycle terminal, sera positif.

Des échanges s'en suivent sur le redoublement. Monsieur le Proviseur explique, si la classe de 2^{nde} est un palier d'orientation, la classe de Première ne l'est pas et entraîne de fait la préparation de l'élève à l'examen final du cycle terminale (le Baccalauréat). Les textes officiels ne prévoient ainsi pas la possibilité d'un redoublement en 1^{ère}, sauf en cas de circonstances exceptionnelles et à la demande de la famille.

- Information des familles

Monsieur le Proviseur rappelle que les familles concernées ont bien été alertées, notamment via les bulletins de notes et par les professeurs principaux.

Une représentante des parents demande si c'est également le cas pour le 1^{er} degré. Monsieur le Proviseur lui répond qu'une réflexion est en cours.

Une représentante des personnels suggère de tenir compte du calendrier des écoles anglophones notamment afin de permettre aux élèves de s'inscrire courant mars. Monsieur le Proviseur rappelle que les décisions d'orientation sont le fruit d'un processus pédagogique qui est prévu selon un calendrier qui ne correspond pas à celui de ces écoles.

Des échanges ont lieu concernant la communication avec les familles dont les enfants rencontrent des difficultés scolaires.

Monsieur le Proviseur confirme que pour le cycle terminal, l'année scolaire sera désormais organisée en semestres. Des échanges sur la possibilité de redoubler en première et sur le choix des spécialités s'en suivent.

Madame la Proviseure-Adjointe rappelle notamment que la famille peut, dans des situations très exceptionnelles, demander le redoublement de la classe de première et que pour le choix des spécialités, celui-ci ne revêt pas de caractère bloquant pour l'orientation de l'élève via Parcours Sup.

Monsieur le Proviseur clôt les échanges en rappelant que les enseignants accompagnent les élèves tout au long de leur scolarité dans la définition de leur projet d'orientation.

- Organisation des tests de niveaux pour l'option SIB et OGALCH / critères

Monsieur le Proviseur indique que cette année, une attention particulière a été portée au niveau de l'élève en français, au regard du programme français.

Madame la Directrice de l'école explique que le professeur des écoles a, dans un premier temps, émis un avis. L'élève a ensuite passé le test SIB et/ou OGALCH et une réunion finale a permis de valider les candidatures.

Un représentant des personnels questionne cette procédure, la jugeant en contradiction avec la logique initiale qui consistait selon lui à mieux intégrer les élèves maîtrisant moins la langue française.

Monsieur le Proviseur lui répond que ce n'était pas l'objectif prioritaire, puisque le premier reste l'obtention du baccalauréat.

Enfin, concernant la question sur la possibilité d'intégrer la SIB et l'OGALCH à tous les niveaux de la scolarité, Monsieur le Proviseur indique que cela est effectivement possible sous réserve de places vacantes. Madame la Proviseure-Adjointe ajoute que cela n'est néanmoins pas possible pour le niveau entre les classes de 1^{ère} et de Terminale.

- Répartition des élèves inscrits en SIB et OGALCH dans plusieurs classes

Monsieur le Proviseur confirme que cela est envisagé afin de garantir l'hétérogénéité des classes et la réussite de tous les élèves. Il précise que ces options seraient réparties sur 2 classes chacune.

Des échanges sur l'évolution du profil des élèves accueillis en SIB et OGALCH s'en suivent.

Madame la Proviseure-Adjointe ajoute qu'il faut rassurer les familles sur le fait qu'aucun public ne sera privilégié vis-à-vis d'un autre et que cette répartition sera au contraire positive pour tous et contribuera à l'amélioration du climat scolaire. Elle indique par ailleurs que celle-ci se fera sous réserve d'impossibilité technique liée aux emplois du temps.

Une représentante des parents indique que les avis sont partagés sur la question.

Un représentant des personnels demande quels seront les niveaux concernés. Madame la Proviseure-Adjointe répond que cette structure concernera les élèves de la 6^{ème} à la Seconde.

Une Conseillère Consulaire demande si une telle structure n'engendrera pas des emplois du temps plus contraints et n'obligera pas à positionner les options en question en fin de journée.

Madame la Proviseure-Adjointe explique le processus pour la constitution des emplois du temps en indiquant que les options ne seront pas systématiquement fixées en fin de journée.

Une représentante des parents remercie la Direction pour les réponses qu'elle apporte aux parents. Elle ajoute que l'association relayera les informations données mais qu'un courrier officiel du lycée à destination de l'ensemble des parents serait une bonne chose.

Des échanges ont ensuite lieu sur la pause repas des élèves. Madame la Proviseure-Adjointe indique qu'elle fera en sorte que les lycéens cumulant plusieurs options puissent avoir une vraie pause repas. Monsieur le Proviseur ajoute qu'une meilleure répartition des élèves sur les deux services de restauration sera recherchée.

- Orientation

Monsieur le Proviseur rappelle qu'une information est bien proposée aux familles et qu'une Conseillère d'Orientation Psychologue est accueillie pendant plusieurs jours dans l'établissement pour recevoir les élèves en entretien individuel.

Madame l'Attachée de Coopération Educative ajoute qu'un forum est organisé par l'Institut Français de Grèce, dans le cadre duquel un volet à destination des parents est prévu le samedi. Elle invite également les familles à consulter la plateforme CampusFrance qui propose des informations en grec.

Madame la Directrice du lycée de la section hellénique rappelle que l'établissement compte des personnels PRIO chargé de la coordination des actions d'orientation et d'un référent pour la section hellénique. Elle ajoute que les élèves bénéficient d'une aide personnalisée et qu'ils peuvent consulter les ressources mis à leur disposition au CDI. Enfin, elle rappelle qu'un salon d'études se déroule le 1^{er} samedi de février, chaque année.

Une représentante des personnels évoque également la plate-forme AGORA Monde, très utile pour cultiver les échanges entre élèves et étudiants du monde entier du réseau AEFE.

Madame l'Attachée de Coopération Educative rappelle que des entretiens individuels peuvent être pris toute l'année à l'espace Campus grec.

- Annulation de certains dispositifs

Monsieur le Proviseur explique que l'accompagnement personnalisé sera bien maintenu à la rentrée prochaine selon des modalités différentes de cette année.

Une représentante des personnels explique que, dans la pratique, tous les élèves bénéficiaient jusqu'à présent de l'accompagnement personnalisé parce que celui-ci figurait dans le service des enseignants.

Madame la Proviseure-Adjointe explique que ce n'était pas généralisé en Première en raison de contraintes liées à la disponibilité des enseignants. Monsieur le Proviseur ajoute qu'il y aura une division de plus l'an prochain qui nécessite que les modalités de l'AP changent. Il rappelle que cela a été discuté lors des différents conseils d'enseignement.

Une représentante des personnels répond que pour certains collègues, notamment ceux en contrat local, cela engendrera une diminution de leurs heures.

Monsieur le Proviseur rappelle que la carte des emplois relève de la compétence du CA et rappelle qu'aucun personnel n'est en sous-service. Il ajoute que la modulation des horaires est prévue dans les contrats de travail.

Les échanges se poursuivent sur ce sujet.

Monsieur le Proviseur confirme ensuite que les demi-groupes en arts plastiques et musique ne seront pas supprimés ni les groupes de travaux pratiques.

Une représentante des personnels insiste sur le fait que l'organisation du service des enseignants en septembre ne permettra pas de garantir des AP à l'ensemble des élèves à cause des nombreuses contraintes.

- Tests d'entrée au LFHED

Monsieur le Proviseur rappelle qu'ils sont effectués par les enseignants du niveau et que l'objectif n'est pas de mettre les élèves en difficultés.

Une représentante des parents demande si la constitution d'annales est possible afin de rassurer les familles. Monsieur le Proviseur répond que cela n'est pas prévu et qu'il s'agit d'un test d'admission et non d'un examen.

- Augmentation des horaires de la psychologue scolaire

Monsieur le Proviseur indique que la psychologue n'a pas fait de demande en ce sens mais qu'un point doit être fait prochainement avec elle. Il rappelle les missions de cette dernière.

Une information largement diffusée sur le rôle de cette dernière et sur ses disponibilités est souhaitée par les représentants des parents.

- Chronico

Monsieur le Proviseur s'excuse pour la communication non faite à ce sujet et explique ce qui a conduit à faire le choix de ces nouvelles modalités (version numérique, réduction des coûts et démarche EDD notamment).

Une représentante des parents demande s'il serait possible, pour l'an prochain, que les parents qui le souhaitent puissent commander des exemplaires supplémentaires. Monsieur le Proviseur assure qu'une discussion sera engagée l'an prochain et que la procédure sera clairement énoncée aux familles en amont de la diffusion.

Monsieur le Proviseur annonce que l'établissement a obtenu le label EDD niveau 2 et félicite les référents qui ont porté ce projet.

Une représentante des personnels demande à ce que les publicités soient placées à la fin du Chronico. Une représentante des parents de la section hellénique déplore le fait que la publicité ait été incluse au Chronico.

- Absences des professeurs

Monsieur le Proviseur rappelle que le mois de juin correspond à la période des examens et qu'un message d'informations a bien été transmis en amont, à deux reprises, aux familles. Madame la Proviseure-Adjointe ajoute que certaines épreuves ont débuté dès le mois de mai et que l'établissement accueille également des candidats libres. Par ailleurs, elle indique que certains professeurs ont été convoqués de façon parfois très tardive.

- Salle Navarin

Monsieur le Proviseur rappelle que les collégiens n'ayant pas cours doivent être pris en charge dans une salle et que les études dirigées ont été mises en place en ce sens et selon les contraintes des locaux.

Un représentant des parents demande s'il serait envisageable de donner accès à une salle aux élèves de Première et de Terminale qui souhaitent travailler, en mettant en place un système de clé / carnet de liaison. Monsieur le Proviseur répond qu'une réflexion sera menée en ce sens.

Questions de l'APE SH

Monsieur le Proviseur explique que les questions liées aux travaux et au budget relèvent de la compétence du CA et non du CE.

Madame la Directrice Administrative et Financière explique toutefois que les travaux budgétisés débiteront cet été (plaques de parement, réfection des salles de classe et filet de protection sur le terrain de football notamment). Elle ajoute que des devis sont en cours pour les autres travaux y compris l'escalier menant à la terrasse.

Une représentante des parents demande si l'isolation de la cafétéria est prévue. La rénovation de cet espace de détente pour les élèves est à l'étude par les membres du Conseil d'Administration.

Un représentant du comité de gestion parental indique que les travaux liés à la sécurité sont prioritaires. Une représentante du comité de gestion parentale explique qu'une visite complète de l'établissement a été réalisée avec la Direction en février et a permis de se rendre compte des priorités.

S'agissant de la question relative au suivi des travaux par un architecte, un représentant du comité de gestion explique que d'autres intervenants peuvent l'assurer (chef de travaux par exemple).

Questions des personnels

- Cantine

Monsieur le Proviseur indique que cette question a déjà été évoqué et traité en CHSCT et qu'un nouvel appel d'offre sera lancé l'an prochain. Il évoque également la possibilité de réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des personnels.

- Volume horaire de l'option OGALCH

Monsieur le Proviseur confirme qu'aucune diminution du volume horaire n'est prévue pour cette option.

- Avis du CE concernant les nouvelles modalités de l'AP

Monsieur le Proviseur explique que ces modalités ne peuvent être soumises pour avis au CE dans la mesure où cela n'est pas prévu par la circulaire AEFÉ n°0732 du 21 juin 2022.

Un représentant des personnels conteste. Une représentante des personnels fait part du mécontentement des enseignants sur ce sujet. Elle regrette qu'aucun conseil pédagogique ne soit tenu sur cette question.

Monsieur le Proviseur répond que les nouvelles modalités ont bien été présentées et discutées en conseils d'enseignement. La représentante des personnels ajoute que les enseignants n'ont pas eu le sentiment d'un dialogue constructif.

Un représentant des personnels déclare qu'une motion va être présentée. Monsieur le Proviseur lui rappelle le cadre réglementaire en indiquant qu'il n'est pas respecté dans le cas présent.

La motion n'est finalement pas annoncée.

Des échanges ont eu lieu sur le raccordement à la fibre optique. Madame la Directrice Administrative et Financière indique qu'il existe déjà avec un débit 200 Mb.

- Budget

Madame la Directrice Administrative et Financière revient sur une question évoquée en début de séance. Elle confirme que le document déposé sur EDUKA correspond au bilan et non au budget. S'agissant du compte financier, elle ajoute que l'information sera donnée ultérieurement, mais qu'il doit d'abord être soumis au CA qui se tiendra le lendemain.

- Projet d'établissement

Monsieur le Proviseur rappelle que ce point fait partie de sa lettre de mission et que les travaux débiteront à la rentrée prochaine avec une mise en place à la rentrée 2026. Il ajoute que le projet sera présenté en Conseil d'Etablissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée par le Président du Conseil d'Etablissement à 20h10.

Président de séance
Miguel TESSON

Secrétaire de séance
Coralie CROCHET LE PESQ

Secrétaire adjointe de séance
Sophie ROUSSELOT